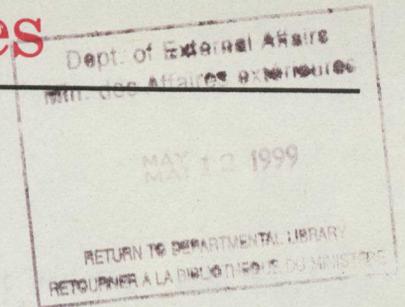




doc
CA1
EA9
R82
FRE
1973
novembre

Pages documentaires

N^o 82
(Révisé en novembre 1973)



LA ROUTE TRANSCANADIENNE

(Rédigé par les Services d'information du ministère des Travaux publics)

L'histoire du Canada est à bien des égards l'histoire des solutions que l'on a pu apporter aux problèmes nés de l'immensité du pays. L'espace n'a pas été toutefois le seul obstacle à surmonter; il y avait aussi ces énormes barrières aux transports et aux communications que sont les montagnes Rocheuses et le Bouclier canadien. De plus, les lignes de similitude géographique et d'intérêt économique suivent une direction nord-sud au travers de la frontière canado-américaine, et non pas est-ouest à travers le Canada.

Il est donc évident que la nation canadienne ne pouvait se développer pleinement que grâce à un système de communications étendu et coûteux. Dès l'origine, la croissance du Canada a été fonction du développement des transports par eau, par le rail et par la route, ou par la voie des airs. Un réseau de communications s'est graduellement étendu par tout le pays, fournissant la clé de nouvelles ressources et stimulant la mise en valeur économique. Ce n'est qu'avec ces faits à l'esprit que l'on peut pleinement évaluer une réalisation comme celle de la route transcanadienne.

La construction des routes au Canada incombe principalement aux provinces. Depuis 1919, toutefois, le Gouvernement fédéral a pour diverses raisons participé à l'aménagement routier. Il est, bien entendu, entièrement chargé de la construction et de l'entretien des routes qui desservent les parcs nationaux, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de l'entretien de la route de l'Alaska. C'est par la construction de la route transcanadienne, toutefois, que le Gouvernement fédéral, agissant en collaboration avec les dix gouvernements provinciaux, a fourni son apport le plus important dans le domaine de l'aménagement routier. Depuis l'adoption, en 1949, de la Loi sur la route transcanadienne, les autorités provinciales et fédérales ont poursuivi avec ténacité les travaux jusqu'à l'achèvement de cette route longue de 4,796 milles, à l'épreuve de toutes les intempéries, qui relie Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria (Colombie-Britannique).

Les provinces se sont chargées, en fait, de construire la route (à l'exception des tronçons situés dans les parcs nationaux), mais les procédés régissant le tracé et la construction ont été soumis à

55870 717